



SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

PREJ de NÎMES

ALERTE ROUGE À NÎMES

Quand la sécurité n'est plus garantie, on ne part pas !

Depuis plusieurs jours, les services météorologiques annonçaient un épisode méditerranéen majeur susceptible de provoquer des pluies intenses, des crues et des inondations dans le Gard et l'Hérault.

Dès la veille, la situation était suffisamment préoccupante pour qu'un officier prenne contact avec l'ARPEJ afin de signaler clairement la situation et les risques liés aux déplacements des agents.

L'ARPEJ était donc informée. Et pourtant... QU'A-T-IL ÉTÉ DÉCIDÉ ? RIEN.

Dans le même temps, sur la DI de Marseille, des mesures de précaution ont permis à des agents domiciliés dans le secteur de Nîmes de rester chez eux, au vu des risques sur les routes. **Pourquoi une telle différence d'appréciation ?**

7h30 : des missions partent malgré l'alerte.

10h30 : après intervention de nos responsables régionaux, les agents encore présents sur la base sont finalement renvoyés chez eux.

Lorsqu'un risque exceptionnel est identifié, la vraie question n'est pas de savoir s'il est possible de maintenir les missions à tout prix. **La seule question doit être : les conditions permettent-elles réellement de garantir la sécurité des agents ?**

Les personnels **PREJ** parcourent chaque jour de nombreux kilomètres, assurent des escortes judiciaires et transportent des personnes détenues. Quand la sécurité ne peut plus être garantie, il faut savoir prendre une décision simple et responsable : **suspendre ou adapter la mission.**

Pour les situations réellement urgentes, **la visioconférence doit aussi être envisagée chaque fois que cela est juridiquement et matériellement possible.**

LE SPS-CEA DEMANDE :

- **des consignes claires et anticipées** en cas d'alerte météorologique majeure ;
- **une évaluation des risques** avant tout départ en mission ;
- **la possibilité de suspendre ou d'adapter** immédiatement une mission si la sécurité des agents est en jeu ;
- **le recours à des solutions alternatives**, notamment la visioconférence, lorsque cela est possible ;
- **des explications précises** sur les décisions prises ce matin.

PROTÉGER LES PERSONNELS, C'EST ANTICIPER.

LA SÉCURITÉ DES AGENTS DOIT TOUJOURS PRIMER.

Pour le bureau local du SPS-CEA le 30/09/2026

Le SPS : le Syndicat 100%-CEA